



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en
exercice : 29

L'an deux mille vingt six

Présents : 27

Le 21 mai

Votants : 29

Le Conseil municipal de Landivisiau, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Samuel PHÉLIPPOT, Maire.

Procurations : 3

Conformément à l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales, tous les membres du Conseil municipal en exercice sont présents, à l'exception de Donald GIGAN (arrivé à 18h20) qui a donné pouvoir à Eliane AUFFRET, Jean-Jacques QUILLEVERE qui a donné pouvoir à Rachelle LOSTANLEN, Julie KERVELLA qui a donné pouvoir à Sébastien JEZEQUEL.

Convocation du Conseil
Municipal en date du
15 mai 2026

Secrétaire de séance : Laurie PETERS

N° D_2026_05_21_11

Objet : CREATION D'UN CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.1112-23,

Considérant la volonté de la Ville de favoriser la participation des jeunes à la vie locale et de développer l'apprentissage de la citoyenneté,

Considérant que la création d'un Conseil municipal de jeunes constitue un outil pédagogique et démocratique permettant aux jeunes de participer à la vie communale,

Considérant que le Conseil municipal des Jeunes émane d'une volonté politique locale afin d'accompagner les jeunes dans leur épanouissement personnel et collectif, d'impacter davantage le territoire et de soutenir la jeunesse dans ses idées et projets pour la commune,

Vu l'avis favorable de la commission sur la création d'un Conseil municipal Jeunes (le groupe LANDI A VENIR exprimant un avis défavorable sur la tranche d'âge des jeunes conseillers appelés à siéger),

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **Approuve la création d'une nouvelle instance de participation citoyenne nommée Conseil municipal des jeunes,**
- **Désigne Monsieur Samuel PHÉLIPPOT, président du Conseil municipal des jeunes,**
- **Approuve le règlement intérieur du CMJ tel que présenté en annexe,**
- **Dit que le budget alloué pour ce Conseil est inscrit au budget de l'exercice 2026.**



Landivisiau, le 21 mai
Le Maire,
Samuel PHÉLIPPOT